

Encyclopédie d'histoire des FEMMES

Belgique, XIX^e-XX^e siècles

sous la direction d'Éliane Gubin et Catherine Jacques
avec la collaboration de Claudine Marissal

Racine

Sommaire

Introduction	7
Encyclopédie	15
Orientation bibliographique	594
Index des noms de personnes	617
Index des organisations	630
Index alphabétique des notices	642
Index thématique des notices	645
Abréviations	650
Auteur·e·s	653
Crédits photographiques	655

Introduction

De l'utilité d'une encyclopédie d'histoire des femmes

Les femmes ne constituent pas une catégorie, encore moins une minorité, elles sont partout majoritaires, sauf dans les sociétés où l'on tue les petites filles. Les discriminations à leur égard sont universelles, les inégalités sont les plus répandues dans le temps et dans l'espace. Nulle société n'y échappe, la Belgique y comprise. Au niveau mondial, en dépit de toutes les organisations et les conventions internationales signées et ratifiées, la situation reste déplorable et, dans bien des cas, elle régresse. Pourtant, depuis la fin du XX^e siècle, des économistes réputés tirent le signal d'alarme en expliquant combien l'égalité femmes-hommes conduit à des sociétés plus équilibrées, plus justes, plus développées. Dans son rapport 2017, la Banque mondiale souligne ce rôle crucial des femmes pour le développement et chiffre le manque à gagner entraîné par les inégalités sexuelles à 14 % de la richesse des nations. La question de l'égalité femmes-hommes n'est pas seulement éthique, elle est aussi politique, économique, sociale, culturelle... et urgente.

La réalité des conditions féminines en Belgique, de l'indépendance de 1830 à nos jours, mais aussi les tentatives pour y remédier (ou les maintenir) forment l'essentiel des études de ce volume. Il entend créer une brèche dans l'amnésie sur le passé des femmes – une constante qui, il faut bien le reconnaître, a toujours occulté les luttes et les étapes pour l'autonomie et l'émancipation des femmes. Même les vagues féministes qui se sont succédé ont gommé largement l'histoire des mouvements précédents. La culture générale n'a pas fait une place très large à l'histoire des femmes et beaucoup, la plupart du temps, en ignorent quasi tout, ou n'en ont que des connaissances éparses, fragmentées, voire erronées. De sorte que les lacunes à leur propos demeurent bien ancrées : combien de fois n'entend-on pas encore dire qu'« avant » (mais avant quoi ?), « les femmes ne travaillaient pas » (alors qu'elles ont toujours travaillé) ou qu'« avant, les enfants étaient élevés par leur mère » et que c'était « naturel » ? Ou que tel ou tel métier est un métier « bon pour les femmes » (ce qui sous-entend le plus souvent qu'il leur permet de combiner travail professionnel et travail domestique) ? Qui se souvient encore que jusqu'en 1976, la femme mariée ne pouvait pas ouvrir un compte en banque sans l'autorisation de son mari ? On pourrait multiplier ces exemples à l'infini.

Or, l'histoire de ces libérations successives est d'autant plus nécessaire que les acquis demeurent fragiles. Et on ne saurait les apprécier à leur juste valeur sans les replacer à l'aune des pratiques de leur temps et des obstacles qui ont dû être surmontés. Ces derniers ont été légion, même pour obtenir des avancées qui nous semblent minimes aujourd'hui. Car le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle ont vécu dans l'obsession de la « confusion des genres », toute modification à l'ordre immanent des rôles masculins et féminins, quelque anodine qu'elle puisse paraître, étant perçue comme une dangereuse atteinte à l'organisation sociale.

Par ailleurs, ce qui a été obtenu de longue lutte ne l'est pas définitivement : les préjugés et les stéréotypes ont la vie dure. Partout, les droits des femmes vacillent, même dans certains pays de l'Union européenne. *A contrario*, des réactions positives s'observent, comme en témoigne le vote massif en faveur de la libéralisation de l'avortement en Irlande le 25 mai 2018, après un combat de plus de trente ans, ou la mobilisation quasi mondiale pour dénoncer les violences contre les femmes. Prendre conscience des luttes passées, des étapes et des jalons mais aussi de l'enracinement des résistances est plus que jamais nécessaire pour apprécier les droits qui sont les nôtres, ici et maintenant.

L'*Encyclopédie* a donc une double fonction, prophylactique contre les régressions, salutaire contre l'ignorance. L'ouvrage scrute le passé, mais il invite aussi à réfléchir aux évolutions actuelles : s'il est évident que la condition des femmes a connu des progrès immenses depuis 1830, il n'en demeure pas moins préoccupant de voir que l'égalité piétine toujours dans certains domaines. Les salaires demeurent inégaux entre les femmes et les hommes, même si l'écart se réduit laborieusement. Le plafond de verre reste toujours suspendu comme une épée de Damoclès au-dessus de la promotion des femmes. La gestion des charges familiales reste le plus souvent du ressort des femmes. La précarité et la pauvreté sont plus importantes parmi les femmes que parmi les hommes, les violences plus fortes contre les femmes... De quelque côté que l'on se tourne, on n'est toujours pas arrivé à une égalité réelle entre les sexes.

Chacun·e reconnaît aujourd'hui que les femmes ont été longtemps occultées dans l'histoire. Mais il ne suffit pas de le dire, encore faut-il s'attaquer à une forte indifférence et diffuser le plus largement possible cette histoire, l'intégrer aux connaissances de tous et de toutes (dans ce que l'on considère comme LA culture générale) pour empêcher que ne resurgissent les inégalités sous de nouveaux habits, toujours légitimés par l'« éternel féminin ». Aujourd'hui, la montée de populismes qui s'accrochent à des modèles identitaires que l'on espérait révolus

est préoccupante. Le féminisme lui-même, qui a été un moteur (mais pas le seul) des améliorations successives de la condition des femmes, est confronté à de nouvelles revendications et à de nouvelles formes de militantisme qui ne sont pas sans risque pour son unité.

D'un Dictionnaire à une Encyclopédie d'histoire des femmes belges

À l'origine de l'*Encyclopédie: le Dictionnaire des femmes belges* (Racine, 2006). Nous écrivions dans l'introduction: « L'*Encyclopédie*, qui fera suite au dictionnaire, permettra de restaurer l'ampleur des engagements collectifs, par le biais des notices consacrées aux différents mouvements et activités. » Les deux ouvrages se présentent en effet comme complémentaires; initialement d'ailleurs, un seul volume était envisagé. Publié en 2006, le *Dictionnaire* constitue un premier pas qui répondait à un besoin et à un premier jalon en histoire des femmes. Les études initiales avaient en effet pour vocation de sortir les femmes de l'ombre où les avaient reléguées les traités d'histoire classique; il paraissait urgent de faire émerger des figures de pionnières qui avaient ouvert des voies nouvelles pour les femmes et avaient constitué de nouveaux modèles d'identification, de même que celles qui, dans leur domaine, avaient pu rivaliser en valeur et/ou en notoriété avec leurs collègues masculins. Mais la moisson s'est avérée d'une richesse telle que, même en optant pour deux volumes séparés, il fallait dans tous les cas opérer une sélection stricte des notices.

Si la sélection s'est assez aisément dessinée pour les biographies, ce fut plus difficile pour l'*Encyclopédie*, qui devait tenir compte à la fois de l'évolution factuelle de la situation des femmes dans la société et du dynamisme des études sur les femmes qui, depuis une vingtaine d'années, n'ont cessé de produire de nouvelles problématiques, de nouveaux concepts, de nouvelles recherches. On nous reprochera sans doute l'absence de tel ou tel thème; nous ne pouvons que le regretter, d'autant plus que nous en sommes pleinement conscient·e·s. Mais il a fallu jongler avec la spécialisation de nos collaborateurs et collaboratrices, élargir sans cesse le panel, préciser les agendas, remettre sur le métier les notices rédigées précédemment, repenser aux priorités dans le champ de plus en plus mouvant et éclaté que sont devenues les études sur les femmes. Il a fallu aussi décider, à un moment, d'arrêter les recherches au profit de la mise au point du manuscrit, et respecter alors un timing extrêmement serré. Aussi les lacunes n'impliquent-elles nullement un désintérêt pour les thèmes manquants, encore moins

une hiérarchie de valeurs. La même remarque s'impose pour la bibliographie : il s'agit d'un choix *a minima* et centré sur la littérature belge. D'où l'absence de grands classiques, mais parus à l'étranger et concernant d'autres pays que la Belgique. Plus prosaïquement, la publication reflète une obligation de temps et de moyens.

La longue période de gestation a souvent obligé, en cours de route, à réactualiser d'anciennes notices. Certain·e·s auteur·e·s n'ont pu le faire, faute de temps ou parce qu'ils ou elles avaient changé d'orientation ; dans ce cas, et avec leur accord, nous avons choisi de maintenir leur contribution, tout en précisant la date de rédaction. D'autres collaborateurs ou collaboratrices nous ont quittés, nous laissant orphelins de leur savoir et de leur appui. L'année 2012 a été particulièrement cruelle : coup sur coup, nous avons perdu notre « spécialiste en droit civil », la juriste Régine Beauthier (1965-2012), trop tôt disparue après avoir contribué à implanter l'histoire de la sexualité à l'ULB, puis Jean-Pierre Nandrin (1947-2012), l'ami et collaborateur des tout débuts de l'aventure de l'histoire des femmes, qui avait participé à la création du Centre d'archives et de recherches pour l'histoire des femmes (CARHIF, 1995) et à la publication du *Dictionnaire* et avec lequel nous avons organisé de nombreux séminaires et rencontres. Quatre ans plus tard, ces disparitions ont été suivies de celle de Denise Keymolen (1945-2016), l'une des principales pionnières en histoire des femmes et qui laissait une monumentale thèse de doctorat, la biographie de Victoire Cappe. D'autres se sont éloigné·e·s du projet, pour des raisons personnelles ou professionnelles. D'autres en revanche nous ont rejoints en cours de route et parmi elles, nous sommes particulièrement redevables à Claudine Marissal qui, avec une inlassable énergie, a véritablement remis le projet sur les rails jusqu'à son aboutissement éditorial.

Telle quelle, l'*Encyclopédie* est donc à la fois un condensé des principaux acquis de l'histoire des femmes, du genre et des sexualités, le miroir d'une discipline en pleine expansion et le résultat d'une formidable œuvre collective menée sur plus de vingt ans. L'ouvrage témoigne d'une aventure intellectuelle, débutée dans les années 1990 lors des premiers balbutiements d'une histoire des femmes encore à s'interroger sur sa propre légitimité, et reflète les élargissements qu'elle a connus. Il témoigne aussi de la pluridisciplinarité explorée pendant ces années-là et qui, s'agissant de l'histoire des femmes, se révélait absolument indispensable. L'essor de ces études est d'ailleurs à l'image de la condition des femmes : c'est une marche transversale qui convoque pratiquement tous les aspects de la vie en société (économie, sociologie, anthropologie, démographie, histoire des cultures et des religions, des arts et des sports, de la médecine et de la psychologie), tant il est vrai que

les femmes sont pleinement des actrices de l'histoire, présentes dans pratiquement tous les domaines. Dès qu'on cherche, on les retrouve. Et quand elles sont absentes, cette absence participe aussi de l'histoire. *L'Encyclopédie*, loin d'être un agencement de notices définitives, présente une histoire en construction. En proposer un inventaire exhaustif serait non seulement illusoire, mais surtout rapidement dépassé.

Œuvre collective, écrite par de nombreuses mains, résultat de styles, d'approches et de sensibilités diverses, *L'Encyclopédie* n'est pas centrée exclusivement sur le féminisme et les féministes. Bien que faisant une place de choix aux femmes et aux hommes qui ont lutté pour l'égalité des sexes, l'ouvrage ambitionne de donner à voir la place des femmes en Belgique, selon une chronologie et des thématiques spécifiques qui renouvellent l'histoire classique. Les femmes sont présentées là où elles sont, dans des activités diverses, et l'on retrace ce qu'elles ont pu faire (ou ne pas faire), tout en insistant aussi sur des groupes ou des organisations de femmes qui, bien que n'ayant aucune vocation féministe, n'en ont pas moins contribué au progrès général par la vertu du travail associatif. Inversement, certaines associations ont épaulé des projets ou des idéologies défavorables aux femmes tant il est clair que les femmes n'ont jamais parlé d'une seule et même voix. Les femmes ont aussi investi, dès qu'elles le pouvaient, des domaines réservés aux hommes. Par quels biais? Comment ont-elles réussi à s'imposer et avec quelles conséquences? *L'Encyclopédie* explore ainsi le domaine politique, mais aussi le domaine économique, social, culturel et s'inscrit dans une large histoire des mentalités.

L'architecture de l'ouvrage ou que peut-on y trouver

L'ouvrage comporte 165 notices, d'ampleur variée, de la plume de 68 collaborateurs et collaboratrices. C'est une somme, mais qui ne couvre pourtant pas tout ce qui aurait pu l'être, nous l'avons déjà dit. Schématiquement, les notices, bien que classées alphabétiquement, se rapportent à plusieurs grands thèmes et forment en filigrane un regard rétrospectif sur le cheminement de l'histoire des femmes, du genre et des sexualités.

Le travail est l'un des premiers terrains sur lequel s'est aventurée l'histoire des femmes : c'est par leur participation à la vie économique que celles-ci ont fait irruption dans l'histoire, c'est aussi le domaine pour lequel les sources sont les plus nombreuses et les plus accessibles. Les discriminations économiques qui frappent les femmes sont parmi les plus injustes, parce qu'elles touchent directement à leur qualité de

vie. Elles sont profondément ancrées dans l'organisation même du travail, caractérisée par une ségrégation verticale forte et une séparation stricte entre les « métiers masculins » et les « métiers féminins », toujours considérés comme moins qualifiés, et donc moins bien payés. De plus, la famille brouille les pistes puisque la mission familiale des femmes impose l'idée que l'homme est le principal pourvoyeur de subsistance, la femme n'apportant qu'un « salaire d'appoint » et son droit au travail étant strictement subordonné à une offre d'emploi suffisante pour les hommes. En cas de chômage ou de crise économique, la femme est renvoyée sans état d'âme dans son foyer. Longtemps, les travailleuses sont démunies pour lutter contre le patronat, leur présence dans les syndicats est faible, voire nulle et, au mieux, elles sont représentées par des hommes pour qui leurs intérêts ne sont pas prioritaires.

L'examen du travail débouche presque naturellement sur d'autres chantiers connexes : l'enseignement, la formation, la famille, la législation sociale... qui constituent autant de thèmes largement abordés. La femme étant considérée avant tout comme épouse et mère, son histoire se penche aussi sur la maternité et l'enfance, les injonctions et les interdits, et les tabous : contraception et avortement.

Autre fil conducteur, l'analyse juridique de la condition féminine et les contraintes des codes. La plupart des inégalités trouvent leur origine dans le Code civil (1804), fondé sur les notions de puissance maritale et d'obéissance de l'épouse qui transforment les femmes mariées en éternelles mineures, les intègrent au sein des familles comme maillons indispensables pour leur reproduction et leur maintien, mais non comme personnes à part entière. La condition politique et civile des femmes, et leur assujettissement au sein du couple, est dénoncée en termes très durs par le principal théoricien de la première vague féministe, le juriste Louis Frank qui n'hésite pas à écrire : « La femme est placée sous la domination légale du mari, son seigneur et son maître. Comme l'esclave, elle n'a pas d'existence libre : elle jure à son mari une obéissance de toute sa vie. Comme l'esclave, la femme n'a pas de nom patronymique et porte celui de son chef... Bien plus, la femme mariée est moins que l'esclave ; car, dans l'ancienne Rome, un maître pouvait affranchir son esclave ; tandis qu'aujourd'hui, en plein XIX^e siècle, il est interdit au mari en vertu de l'art. 1388 du Code Napoléon, de renoncer à aucun de ses droits sur la personne de sa femme. » Il faudra attendre 1958 pour que soit abrogé le principe d'autorité maritale et d'obéissance de l'épouse, et la réforme des régimes matrimoniaux en 1976 pour que cette abrogation sorte concrètement ses effets.

La politique enfin, d'où les femmes furent exclues en raison de leur « nature » depuis 1830. Longtemps axées sur la difficile conquête du

suffrage et le paradoxe d'une inégalité persistante et récurrente dans toutes les sociétés démocratiques, les études se sont progressivement élargies à la question de la représentation et de la gouvernance, à la place des femmes dans les partis et dans les lieux de décision et, par ricochet, à la place (ou l'absence) des femmes dans tous les lieux décisionnels. La notion de citoyenneté a été complètement revisitée, mettant en exergue le rôle joué par les femmes dans l'établissement d'un État-providence.

L'investissement associatif des femmes a aussi été très largement investigué, qu'il s'agisse de philanthropie, de pacifisme, de mouvements de femmes liés aux partis politiques ou de mouvements féministes autonomes. Tous ces aspects montrent comment les femmes se sont engagées, quelles ont été leurs stratégies, leurs échecs et leurs victoires mais aussi leurs divisions car, profondément insérées dans le contexte social, économique et politique, les femmes n'ont jamais formé de « communauté » homogène. L'évolution des différentes vagues de féminisme en constitue un exemple frappant.

Au fil du temps, l'histoire des femmes s'est élargie à l'histoire du genre, puis du corps et de la sexualité (devenue depuis histoire des sexualités) ; elle a fait naître des réflexions parallèles sur la masculinité et s'est inscrite dans le renouveau de l'histoire de la colonisation. Des thèmes nouveaux ont surgi : les violences, les guerres, l'immigration... Ces extensions successives ont nécessairement infléchi le projet initial, en multipliant les entrées.

S'il n'était pas possible d'aborder tous ces aspects, tel quel, l'ouvrage espère en dessiner les principaux contours et, en complément du *Dictionnaire des femmes belges*, permettre au lecteur de prendre la mesure du chemin accompli, tant dans les faits que dans les recherches.



Abolitionnisme féministe

Dès la fin du XIX^e siècle, les féministes s'offusquent d'une moralité sexuelle différente pour les hommes et pour les femmes, qui se reflète notamment dans l'acceptation de la prostitution et sa réglementation. La lutte contre la prostitution réglementée, initiée par Josephine Butler en Grande-Bretagne, rencontre dès lors des échos favorables en Belgique. La Société de moralité publique, section belge de la Fédération abolitionniste internationale, voit le jour en 1882. Dès le début, féminisme et abolitionnisme entretiennent des rapports étroits. Le mouvement abolitionniste compte parmi ses membres quelques personnalités sensibilisées à la question des droits des femmes (recherche de la paternité, réglementation du travail des femmes, etc.). Isala Van Diest, première femme médecin belge, non seulement adhère à la Société de moralité publique, mais s'engage aussi à plein temps, comme secrétaire et médecin bénévole, dans l'Œuvre du refuge, institution protestante bruxelloise qui accueille depuis 1882 des jeunes filles « tombées ».

Elle crée, avec Jules Pagny et Albert du Chastain, deux abolitionnistes convaincus, une première association féministe à Bruxelles en 1890, à l'origine de la formation de la Ligue belge du droit des femmes. Désormais, la lutte contre la prostitution réglementée fait partie du programme féministe défendu par Marie Popelin. Lors du Congrès féministe international organisé à Bruxelles en 1897, elle désigne la lutte contre la prostitution, au même titre que celle contre l'alcool, la guerre, l'exploitation et l'abandon des enfants, comme l'une des « guerres saintes » du féminisme.

Tandis que la Société de moralité publique, aux tendances moralisatrices de plus en plus prononcées, s'essouffle puis disparaît en 1908, G. Avril de Sainte-Croix, grande figure française du féminisme et de la lutte contre la « traite des blanches », continue à diffuser le message abolitionniste auprès des milieux féministes belges, en particulier auprès du Conseil national des femmes belges (CNFB). En 1909, une section spéciale du CNFB est créée pour s'occuper de ces questions, représentée à la commission permanente « pour l'unité de la morale et contre la traite des blanches » du Conseil international des femmes (CIF), auquel le CNFB est affilié. La présidente de la nouvelle section belge, Mariette Richald, définit les priorités de son combat : une éducation morale, une bonne rémunération du travail honnête, une organisation sérieuse des syndicats féminins et une législation plus sévère envers les crimes commis envers les femmes et les enfants. Elle entend aussi collaborer avec le nouveau Comité national pour la répression de la traite des blanches formé en 1909. Le Féminisme chrétien de Belgique se mobilise également contre la prostitution. Dès 1905, Louise Van den Plas défend l'idée d'une seule morale, « supérieure » et chrétienne, pour les deux sexes. Sensibilisée au sort des servantes et des ouvrières, elle joint à son discours sur l'égalité morale des revendications plus sociales (organisation de syndicats, salaires, etc.), voire même politiques (droit de vote pour les femmes). Par ailleurs, en 1913, une Ligue de moralité, s'engageant à lutter contre la « traite des blanches », est formée à l'initiative de Marie Elisabeth Belpaire. Malgré cette apparence de diversité et de dynamisme, la coordination des différents groupements belges – féministes ou non – s'occupant des questions de prostitution et de traite des femmes s'avère très difficile à mettre en place. Les efforts abolitionnistes sont interrompus par la Première Guerre mondiale.

Au lendemain du conflit, la lutte reprend contre la débauche, avec la prostitution, la traite des femmes et les maladies vénériennes en points de mire. Au niveau international, une commission consultative de la Société des Nations est créée sur la traite des femmes et des enfants, avec G. Avril de Sainte-Croix comme porte-parole des organisations internationales de femmes. En Belgique, la Commission pour l'unité de la morale du CNFB prend en charge ce combat, sous la présidence successive de la docteure Marie Derscheid puis de Renée Fontainas, professeure à l'École catholique de service social. Figurent à son programme : la ratification par la Belgique de la Convention internationale de Genève de 1921 sur la répression de la traite des femmes et des enfants, la protection et l'aide aux migrantes, l'établissement de dispensaires avec l'appui du milieu médical. Le Féminisme chrétien

de Belgique de Louise Van den Plas continue aussi à défendre un programme résolument abolitionniste, dénonçant l'inefficacité du système réglementariste au triple point de vue de la sécurité, de la santé et de la moralité publique. L'Union patriotique des femmes belges (1914) se lance également dans une campagne de lutte contre les maladies vénériennes, qui dénonce tour à tour la débauche et l'immoralité. Ces organisations collaborent à de très nombreuses reprises avec le Comité contre la traite des femmes et des enfants, créé par Isidore Maus, ainsi qu'avec la Ligue nationale contre le péril vénérien.

Durant tout l'entre-deux-guerres, les associations abolitionnistes et féministes unissent leurs efforts afin d'obtenir une loi supprimant la réglementation de la prostitution. En 1932, le catholique Emmanuel De Winde dépose une proposition de loi cosignée par des parlementaires libéraux, socialistes et catholiques. Cet appui d'hommes politiques d'opinions différentes donne beaucoup d'espoir aux milieux féministes et abolitionnistes. Mais cette proposition, redéposée à plusieurs reprises (1936, 1939), ne sera jamais votée. Pourtant, au cours de ces années, les idées abolitionnistes gagnent du terrain en Belgique. Plusieurs villes adoucissent leur réglementation à l'égard de la prostitution. À Bruxelles, en 1924, à la demande des conseillères communales Suzanne Orban, libérale, et M^{lle} Vromant, catholique, la réglementation de la prostitution est provisoirement suspendue et un service de prophylaxie est mis en place. La Ville d'Anvers va jusqu'à supprimer la réglementation administrative de la prostitution et la police des mœurs en juin 1934.

La Seconde Guerre mondiale met en veille l'ensemble des revendications abolitionnistes, mais dès la paix revenue, le mouvement reprend vigueur, notamment sous l'influence de la Fédération abolitionniste internationale qui focalise sa propagande sur les derniers pays appliquant encore la réglementation, dont la Belgique. Sur les conseils de Louise Van den Plas, cette Fédération internationale charge Magdeleine Leroy-Boy, membre du bureau du CNFB, d'assumer l'organisation de son premier congrès d'après-guerre à Bruxelles en 1947. Ce congrès, qui rassemble de nombreuses personnalités belges et étrangères, mène à la création d'une Ligue abolitionniste belge chargée de relayer le Comité d'Isidore Maus tombé en léthargie depuis le décès de celui-ci durant la guerre. Le bureau de la nouvelle Ligue se compose, outre de Magdeleine Leroy-Boy à la présidence, de la docteure socialiste Françoise Fuss, du médecin hygiéniste Arthur Thulliez, de Louise Van den Plas et d'Odette De Wynter (dirigeante de Solidarité libérale). Le conseil d'administration comprend plusieurs personnalités du CNFB. Les liens avec les associations féministes sont clairs. Mais la Ligue

peut également compter sur le soutien de féministes à titre individuel, comme Marcelle Renson, Adèle Hauwel, Marguerite Leblanc ou encore Alice Pels. Elle entretient également des liens forts avec les catholiques. Sa première action consiste à soutenir le vote de la proposition de loi abolitionniste, redéposée en octobre 1946 par Isabelle Blume (PSB), Marguerite De Riemaeker (PSC-CVP) et Suzanne Grégoire (PCB). Isabelle Blume réclame la suppression de la réglementation au nom de l'égalité des sexes, plaçant ainsi ses revendications dans une perspective abolitionniste et féministe. La loi est adoptée sans difficulté le 21 août 1948.

Après le vote de la loi, plusieurs éléments manquent encore pour que le programme abolitionniste soit une réussite complète : la création d'une police féminine et la mise sur pied d'institutions chargées de réhabiliter les prostituées et de fournir des soins en toute discrétion, en cas de maladie vénérienne. Grâce à l'action conjointe du CNFB et de la Ligue belge abolitionniste, un arrêté royal du 10 avril 1952 définit les règles de création des maisons d'accueil pour « femmes moralement abandonnées ». La création d'une police féminine, pourtant prévue dans la loi de 1948, se heurte à de nombreuses réticences et ne sera effective qu'en 1953. En 1954, le juge Frankignoul succède à Magdeleine Leroy-Boy à la présidence de la Ligue, rebaptisée Union belge contre l'exploitation de la débauche (UBED) la même année. En 1965, la Belgique adhère à la Convention internationale pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, votée en 1949 à l'Assemblée générale des Nations unies.

Dans les années 1980, l'épidémie du sida relance le débat sur la reconnaissance de la prostitution. Pour certain·e·s, la politique abolitionniste adoptée par la Belgique empêche la mise en place d'une prévention efficace. Différents centres pour l'accueil, l'aide et l'orientation des personnes prostituées sont créés : Le Nid est fondé en 1980 à Bruxelles, dans le sillage du « mouvement du Nid » français. En 1988 à Anvers, l'association Payoke est mise sur pied pour aider les personnes prostituées et agir contre toutes les formes de prostitution par contrainte. La même année, Espace P (anciennement dénommé Prévention Sida Prostitution) se donne pour objectif la prévention du sida et des MST. À l'aube du XXI^e siècle, deux positions s'affrontent : les néo-abolitionnistes, qui réclament la criminalisation de la consommation et de l'exploitation de la prostitution (modèle de la Suède), et les néoréglementaristes, qui réclament la légalisation de la prostitution (modèle des Pays-Bas). Actuellement, au niveau national et international, les conceptions féministes de la prostitution restent « ambiguës », voire opposées. Les questions concernant la parole des

personnes prostituées, la libre disposition de son corps, le « choix » de se prostituer, etc. sont au cœur des controverses.

CJ & ChrM

Jacques C. et Lefebvre S., « De la philanthropie à l'engagement social », in Gubin É. et Van Molle L. (dir.), *Des femmes qui changent le monde. Histoire du CIF*, Bruxelles, Racine, 2005, p. 149-168 ; Jacques C. et Machiels C., « Féminisme et abolitionnisme aux XIX^e et XX^e siècles en Belgique », in Chaumont J.-M. et Machiels C. (dir.), *Du sordide au mythe. L'affaire de la traite des blanches (Bruxelles, 1880)*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2009, p. 153-180 ; Machiels C., *Les Féminismes et la prostitution (1860-1960)*, Rennes, PUR, 2016.

► **Féminisme ; Œuvre du refuge « Vleurgat » ; Prostitution ; Sexualité ; Société de moralité publique**

Accouchement

Tout au long du XIX^e siècle et pendant une bonne partie du XX^e, l'accouchement à domicile reste la règle. À la campagne et dans les quartiers urbains pauvres, c'est la matrone ou la sage-femme qui accompagne l'accouchement, le médecin se réservant la clientèle aisée. Trois acteurs se partagent donc l'assistance à l'accouchement. La matrone ou accoucheuse traditionnelle est la plus ancienne, légitimée par la communauté en fonction de son savoir-faire, mais aussi de son adhésion aux prescriptions sociales et aux impératifs religieux : respecter les rituels d'accueil du nouveau-né dans le monde des vivants, mais aussi ceux du passage de la vie à la mort, comme ondoyer le nouveau-né en cas de décès. L'art d'accoucher des matrones est un savoir-faire transmis par les aînées aux plus jeunes, sans guère de formation théorique. La loi du 19 ventôse de l'an XI (10 mars 1803), qui introduit le diplôme de sage-femme, opère une distinction légale entre matrone et sage-femme, distinction confirmée par la loi du 12 mars 1818 (régime hollandais) qui fonde la médecine belge contemporaine et qui organise entre autres la formation des sages-femmes et leur supervision par les médecins.

En dépit d'une véritable politique sanitaire visant à remplacer systématiquement les accoucheuses traditionnelles par des sages-femmes formées par la médecine officielle, les « matrones », qui sont reléguées dans l'illégalité, continuent à jouir d'un incontestable prestige, surtout dans les villages. Dans les villes, en revanche, les médecins se substituent

de plus en plus aux sages-femmes à partir de la fin du XIX^e siècle : la médicalisation de l'accouchement et son efficacité les amènent en effet à délimiter, voire à limiter l'action des sages-femmes, d'autant plus que le nombre de médecins augmente rapidement et que la concurrence peut, dans certaines régions, être rude. Bien que ces interventions fassent partie de leur formation, les sages-femmes ne peuvent pas procéder à l'irrigation utérine en cas de risque d'infection. De même, l'usage des forceps est réservé au médecin et, plus généralement, la sage-femme doit faire appel au médecin en cas d'accouchement difficile. La sage-femme est donc concurrencée à la fois par le médecin et par la matrone, toujours présente même si elle est de plus en plus souvent accusée d'exercice illégal de l'art de guérir.

Accoucher à l'hôpital

Jusqu'à l'aube du XIX^e siècle, il n'est pas rare que les hôpitaux refusent d'accueillir les femmes en couches. En 1795, un arrêté prévoit l'organisation d'asiles ou d'hospices de maternité dans les villes et leur ouverture se multiplie, notamment suite à la loi de 1818 qui s'intéresse tout particulièrement à la formation des accoucheurs et accoucheuses. Le plus souvent établis hors des hôpitaux, ils sont destinés à accueillir les femmes indigentes, mais aussi à fournir matière à l'instruction des sages-femmes et des étudiants en chirurgie et accouchement. C'est d'ailleurs dans ces hospices de maternité ou à proximité de ceux-ci que s'organisent les écoles de sages-femmes réglementées par l'arrêté royal de 1823. Ce sont surtout les femmes non mariées qui sont accueillies dans ces maternités : à Anvers, plus de 70 % des accouchées sont célibataires pendant tout le XIX^e siècle. À côté de cette clientèle précarisée, certains hospices réservent toutefois des chambres pour des patientes payantes souhaitant y séjourner en toute discrétion. L'hospice assure également le transfert du nouveau-né vers l'hospice des enfants trouvés ou vers toute autre institution de ce type, si la mère ne souhaite pas garder son enfant.

Mais la mortalité maternelle y est élevée, si élevée même que le professeur Eugène Hubert s'autorise à écrire dans son *Cours d'accouchements professé à l'Université catholique de Louvain* (1878) que « la grande cause de mort [maternelle] est l'hospice de maternité », précisant plus loin que « la cause de mortalité qui décime les maternités n'est pas la détresse physique ou morale des malheureuses qui y sont reçues, ni le nombre considérable des opérations, la cause principale, pour ne pas dire unique, est la fièvre puerpérale ». La promiscuité,



Au cours du XX^e siècle, l'accouchement se déplace du domicile vers l'hôpital.
Maternité d'Ixelles, entre-deux-guerres

l'ignorance des mécanismes de l'infection avant l'ère pastorienne et le peu de moyens dont on dispose alors pour la combattre font des hospices de maternité le théâtre de redoutables épidémies de fièvre puerpérale, en Belgique comme en Europe.

Mais à côté du danger de l'infection s'élaborent néanmoins dans ces maternités un savoir et un savoir-faire obstétricaux qui se perfectionnent sans cesse. Des « opérations » y sont pratiquées, répertoriées et commentées. La césarienne reste néanmoins rarement pratiquée, parce que trop souvent mortelle : le risque d'infection est bien sûr très important, mais surtout, les obstétriciens ne pratiquent pas, avant 1882, la suture de l'utérus, ce qui explique la mortalité attachée pendant longtemps à cette opération. Ce sont les progrès de l'hygiène puis les pratiques d'asepsie et d'antisepsie qui font progressivement reculer la mortalité en couches. Il faut attendre les années 1880 et les découvertes de Louis Pasteur, qui mettent en évidence le rôle microbien dans les affections puerpérales, pour qu'une diminution importante de la mortalité maternelle en milieu hospitalier soit enregistrée.

Cependant, l'accouchement en maternité reste négligeable au début du XX^e siècle : il concerne 5 à 10% des accouchements, en majorité de mères non mariées. Pour que les femmes optent pour l'hospitalisation, il faudra que la maternité perde son statut d'asile et se transforme en une véritable institution de soins. Ce changement s'effectue

progressivement dans l'entre-deux-guerres, puis s'accélère dans les années 1950. À la suite de la généralisation du système d'assurance maladie (1944), une très large majorité de femmes ont désormais accès aux services médicaux spécialisés et elles sont de plus en plus nombreuses à choisir la maternité. Grâce aux antibiotiques, qui se développent pendant la Seconde Guerre mondiale, et à la formation de plus en plus spécialisée des médecins dans le domaine de l'obstétrique, les maternités deviennent progressivement les garants d'un moindre risque pour les mères et pour les nouveau-nés. Les comportements vont alors se modifier radicalement : alors que plus de 50 % des accouchements avaient encore lieu à domicile en 1950, à partir de 1962, leur fréquence est inférieure à 10 %. À l'aube du XXI^e siècle, moins d'une naissance sur 100 a lieu à domicile.

Mortalité maternelle

Au début du XIX^e siècle, au moins une nouvelle accouchée sur cent décède de ce que l'on appelle alors une « suite des couches » ou « éclampsie des femmes enceintes ». Avec une descendance moyenne de cinq enfants, la probabilité pour une mère de mourir en donnant la vie est alors de l'ordre de 5 %, c'est dire l'importance du risque mortel lié à la maternité au XIX^e siècle. Les causes médicales en sont alors bien connues, mais guère maîtrisées : les mères meurent d'hémorragie, des suites d'accouchements dystociques (la césarienne trop souvent mortelle est rarement pratiquée ; on recourt plutôt à l'embryotomie dans les situations difficiles), mais surtout d'infections, parmi lesquelles la fièvre puerpérale occupe une place de choix. De nos jours, la mortalité maternelle est un peu supérieure à quatre décès pour 10000 accouchements. En deux siècles, le risque a donc été divisé par 100.

La statistique établie au niveau national depuis 1864, qui sous-estime très certainement l'ampleur de la mortalité maternelle, nous permet d'en suivre globalement l'évolution. Ainsi, de 1864 à 1891, le risque diminue sensiblement et passe de 800 décès annuels pour 100000 accouchements à 550 décès annuels. C'est alors que la découverte des principes de l'antisepsie puis de l'origine microbienne des infections et de l'asepsie réforme les méthodes d'intervention des médecins et des sages-femmes, diminuant en partie le risque d'infection et surtout d'épidémie de fièvre puerpérale. Si ces méthodes préventives portent leurs fruits, la mortalité par affection puerpérale reste néanmoins élevée, avoisinant toujours 500 décès pour 100000 naissances au cours de la dernière décennie du XIX^e siècle.

C'est à partir du début des années 1930 qu'une amélioration notable est enregistrée, marquée par le début du recours aux sulfamides qui permettent enfin de juguler l'infection une fois celle-ci installée. Après la Seconde Guerre mondiale, l'action conjuguée du recours aux antibiotiques, de la généralisation de l'accès aux soins médicaux et de l'hospitalisation de l'accouchement apporte définitivement des solutions aux diverses causes de la mortalité maternelle : les hémorragies et les césariennes pourront être traitées avec les techniques adéquates, de même que pourront être contrôlées rigoureusement les règles d'asepsie et prévenus, s'il y a lieu, les risques d'infection : le risque de mortalité en couches atteint son niveau actuel vers les années 1970.

GMS (notice rédigée en 2003)

Havelange C., « Pour une histoire à long terme de l'art de guérir dans la région liégeoise (XVIII^e-XX^e siècles) », in *Historiens et populations. Liber amicorum Étienne Hélin*, Louvain-la-Neuve, Academia, 1991, p. 669-682 ; Leroy F., *Histoire de naître. De l'enfantement primitif à l'accouchement médicalisé*, Bruxelles, De Boeck et Larcier, 2002 ; Masuy-Stroobant G., *Les Déterminants de la mortalité infantile. La Belgique d'hier et d'aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve, Ciaco, 1983 ; Masuy-Stroobant G., « Santé et mortalité infantile en Europe. Victoires d'hier et enjeux de demain », *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLI, 3, 1996, p. 51-59.

► **Accouchement sans douleur ; Nuptialité et natalité ; Protection de la mère travailleuse**

Accouchement sans douleur

Au début des années 1950, en Union soviétique, le professeur A. P. Nikolaïev et le neuropsychiatre I. Z. Velvosky, influencés par les théories sur les réflexes conditionnés de Pavlov, conçoivent une méthode d'analgésie obstétricale basée sur le constat que ces douleurs reposent sur la transmission de peurs ancestrales. Rebaptisée « Accouchement sans douleur par psychoprophylaxie » (ASD), cette méthode comprend un ensemble de cours théoriques et pratiques que les futures mères suivent à partir du sixième mois de grossesse. Elles y reçoivent des explications sur leur anatomie, sur les changements liés à la grossesse et sur les étapes de l'accouchement. Ensuite, des exercices de respiration (dite « du petit chien ») et de relaxation musculaire et des techniques pour « bien pousser » leur sont enseignés. Une visite de la maternité clôture cette préparation. Début 1952, toutes les maternités russes l'appliquent.

Remerciements

Comme pour tout ouvrage collectif, il n'est pas possible de remercier tous ceux et celles qui, d'une quelconque manière, ont aidé à sa réalisation. Nous avons effectivement contacté de très nombreuses personnes, engagées dans le militantisme, dans la vie associative, dans les études féministes ou simplement témoins des événements, pour nous informer et nous orienter. Qu'ils et elles trouvent ici l'expression de toute notre gratitude pour l'accueil qu'ils et elles nous ont réservé.

En particulier, nos remerciements vont à Laura Di Spurio, Thérèse de Hemptinne, Els Flour, Cécile Vanderpelen-Diagre et Valentine Castel (CARHIF) pour leur appui lors de la finalisation du projet, à Sofie Onghena (AGR) pour son apport à l'orientation bibliographique, à Catherine Meeùs pour sa relecture minutieuse du manuscrit et ses remarques pertinentes et à Anne Brutsaert et Véronique Lux pour le suivi éditorial et le graphisme.

Publié avec le soutien de :

- Fonds de la recherche scientifique – Loterie nationale
- Groupe interdisciplinaire d'études sur les femmes de l'Université libre de Bruxelles
- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Centre d'archives et de recherches pour l'histoire des femmes
- Institut pour l'égalité des femmes et des hommes



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

Conception graphique et mise en page : Véronique Lux

Relecture : Catherine Meeùs

www.racine.be

Inscrivez-vous à notre newsletter et recevez régulièrement des informations sur nos parutions et activités.

Toutes reproductions ou adaptations d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, sont interdites pour tous pays.

© Éditions Racine, 2018

Tour et Taxis, Entrepôt royal

86C, avenue du Port, BP 104A • B - 1000 Bruxelles

D. 2018, 6852. 32

Dépôt légal : novembre 2018

ISBN 978-2-39025-052-4

Imprimé aux Pays-Bas